

une lutte exemplaire pour remettre l'entreprise sur la bonne destination

Deux heures d'une grève d'avertissement auront suffi pour mettre les partenaires sociaux autour d'une table et engager de véritables négociations. Des pourparlers qui ont duré plusieurs mois et qui ont abouti juste avant Noël. En effet, dès le 1er janvier 2000 les employés de Jet Aviation ne travailleront plus que 41h15 alors qu'ils étaient à 42h45, leur salaire de base sera réévalué de plus de 250 à 300 frs selon les personnes, ils percevront dans le courant de l'année 1,4% d'augmentation de salaire comme annuité et, enfin, une prime de 13 fois Fr.40. - si les bénéfices de l'entreprise avant impôt sont de 11% et plus. Au total, si l'on prend en compte le temps de formation promis et les augmentations de salaires c'est plus de 10% de la masse salariale que le patron de Jet Aviation M. Irschman concède à ses employés.

On aimerait voir plus souvent des patrons de cette envergure comprendre que la première richesse d'une entreprise c'est les personnes employées, comprendre que si l'on n'investit pas d'abord dans les conditions de travail du personnel la pérennité de l'entreprise n'est pas assurée. En effet, un chiffre doit retenir notre attention ; pour l'enregistrement et la prise en charge de 11'000 mouvements d'avion par année à Zurich l'entreprise Jet Aviation fait travailler

nettement moins de personnel qu'à Genève. Ce n'est pas que soit moins travailleurs le personnel de Cointrin c'est que, tout en assurant la marche des affaires, il doit continuellement former du personnel qui défile du fait des bas salaires pratiqués. En effet, le roulement des employés de cette entreprise est considérable. Cette grève aura au moins eu le mérite de casser cette logique et d'imposer la mise en place d'une politique salariale digne de ce nom qui fidélisera à terme les employés.

Bien évidemment, il faudra que ce personnel reste mobilisé pour contrôler la mise en place de cette nouvelle stratégie d'entreprise, un premier bilan est prévu dans le milieu de l'année 2000 et surtout une nouvelle rencontre est agendée en décembre pour négocier de nouvelles améliorations et pour parfaire le système. Nous n'avons pas obtenu la signature formelle d'une convention collective mais nous avons signé un accord devant la chambre des relations collective de travail qui fixe les modalités de l'amélioration des conditions de travail et ces prochains rendez-vous. Ainsi pour une année, nous avons enterré la hache de guerre dans le respect et la bonne fois mutuelle. Hug...

Rémy Pagani